

Convention
2023 – 2033

LABEL MÉTROPOLE D'ART ET D'HISTOIRE



DESTINATION
RENNES
OFFICE DE TOURISME

 RENNES
MÉTROPOLE

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Visite à vélo des aménagements de la vallée de la Vilaine — © Arnaud Loubry

ÉDITO

Le renouvellement du label Métropole d'Art et d'Histoire est une belle reconnaissance nationale de l'action que nous menons depuis de nombreuses années pour protéger, mettre en valeur et partager avec le plus grand nombre le patrimoine de notre territoire.

Fondé sur des valeurs de solidarité, de diversité, d'accessibilité et d'innovation, l'engagement de Rennes Métropole pour son patrimoine irrigue l'ensemble des politiques publiques et participe à l'émergence d'une véritable identité commune sur le territoire, dans les 43 communes de la métropole.

De l'héritage architectural de Georges Maillols et de Louis Arretche, aux œuvres d'art contemporain le long du tracé de la ligne b du métro, en passant par les magnifiques paysages de la vallée de la Vilaine, la richesse de notre patrimoine se découvre au fil des rues et des chemins qui traversent la métropole. Notre territoire possède une identité singulière caractérisée par le modèle de la ville archipel qui a permis de préserver les espaces naturels et agricoles entre les différentes communes.

Ces marqueurs de notre histoire commune sont régulièrement mis à l'honneur dans les expositions des équipements culturels métropolitains. Tout au long de l'année, le Musée de Bretagne, les Champs Libres et l'Écomusée de la Bentinais proposent de nombreuses ressources en libre accès pour mieux connaître et comprendre notre patrimoine.

La forte identité patrimoniale de notre métropole est un formidable vecteur de dynamisme et fait rayonner notre territoire bien au-delà de ses frontières. Grâce à la mobilisation des acteurs du territoire, et notamment de Destination Rennes, notre métropole est une destination touristique qui séduit et qui gagne en visibilité sur les cartes de France et d'Europe.

Le renouvellement du label Métropole d'Art et d'Histoire marque aujourd'hui une nouvelle étape qui engage encore davantage notre territoire sur le chemin du développement durable et de la transition écologique. Cette distinction nous encourage à poursuivre et à renforcer notre travail en lien étroit avec les 43 communes et l'ensemble de nos partenaires pour mettre en lumière et rendre accessible à toutes et tous les richesses culturelles, historiques et naturelles de la métropole.

Nathalie Appéré
Présidente de Rennes Métropole

SOMMAIRE

LE LABEL VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

p. 04



UN ENGAGEMENT FORT DE RENNES MÉTROPOLE POUR SON PATRIMOINE

p. 06



DE NOUVEAUX OBJECTIFS, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

p. 12



DES RESSOURCES POUR LES COMMUNES

p. 18

LE LABEL VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

QU'EST-CE QUE LE LABEL «VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE» ?

Créé en 1985, ce label est **attribué par le Ministère de la Culture** aux communes ou groupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur patrimoine et de leur architecture par leurs habitants, s'engagent dans une **démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.**

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé par **une convention renégociable tous les dix ans.**



Les Horizons, Georges Maillols, Rennes — © Arnaud Loubray

RENNES, «MÉTROPOLE D'ART ET D'HISTOIRE»

La convention «Ville d'Art et d'Histoire» a été signée le 6 mai 1986 entre la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et la Ville de Rennes, **faisant de Rennes l'un des premiers territoires labellisés.**

En 2005, à l'occasion du renouvellement de la convention, le périmètre du label a été étendu et la responsabilité de son animation transférée à Rennes Métropole. Aujourd'hui, **la coordination et la responsabilité du label est assurée par la direction de la culture de Rennes Métropole.**

Rennes Métropole exerce aujourd'hui des **compétences structurantes en culture, en aménagement et en tourisme** pour l'aire urbaine des 43 communes qui la composent, **qui participent pleinement de la conservation et la valorisation du patrimoine** – justifiant d'autant plus la décision de transfert du label à la métropole. Mais l'extension du périmètre du label s'explique aussi par une volonté de l'attacher à un territoire plus cohérent, du point de vue de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. En effet, **le patrimoine du bassin**

LES AVANTAGES DU LABEL POUR RENNES MÉTROPOLE ET SES COMMUNES

- Visibilité (logos, charte graphique, documents de communication, valorisation touristique) et reconnaissance nationale.
- Conseil, expertise et aide en ingénierie des services compétents de l'État et de Rennes Métropole sur la conservation et la valorisation du patrimoine.
- Intégration dans des réseaux et partenariats au niveau national, régional et intercommunal.
- Possibilité de demander des aides financières à l'État pour des opérations de valorisation.

rennais s'apprécie et se comprend en considérant le rapport de Rennes avec sa campagne, et la complémentarité de ses espaces paysagers.

POURQUOI RENOUVELER LE LABEL ?

La dernière convention avec l'État étant arrivée à échéance, son renouvellement apparaît comme l'opportunité pour Rennes Métropole de se doter d'un **nouvel outil de cadrage pour sa politique patrimoniale, au service des transitions du territoire.**

Le travail d'écriture de la convention a permis de structurer et rendre plus visible cette politique publique transversale, dont la mise en œuvre **repose sur une collaboration avec les communes**, dans le respect des compétences de chacun. Ce renouvellement intervient dans un contexte, d'une part, de mise en œuvre du PLUi¹ (voté en 2019) et de poursuite du PLH² (révision en cours pour un nouveau PLH 2023-2028) et, d'autre part, d'élaboration d'une nouvelle convention tourisme entre Rennes Métropole et Destination Rennes (2023-2025), déclinaison opérationnelle de l'actualisation de la stratégie touristique métropolitaine votée en 2022.

Enfin, cette nouvelle étape de construction de la politique patrimoniale offre la possibilité de repenser la manière dont **Rennes Métropole peut accompagner les communes en matière de conservation et de valorisation de leur patrimoine.**

1 Plan local d'urbanisme intercommunal.

2 Programme local de l'habitat.

EN CHIFFRES

Le réseau national compte

202

Villes et Pays
d'Art et d'Histoire

dont

123

Villes d'Art et d'Histoire

79

Pays d'Art et d'Histoire

La Ville de Rennes
est labellisée depuis

1986

Le Foyer Rennais, Emmanuel Le Ray, Rennes — © Jeremias Gonzalez



UN ENGAGEMENT FORT DE RENNES MÉTROPOLE POUR SON PATRIMOINE

UN RICHE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

Aujourd'hui, Rennes Métropole constitue un bassin de vie dense, autour duquel s'organisent des mobilités, des usages et des fonctions dans lesquels la dimension patrimoniale est importante.

C'est un territoire composé d'une ville-centre au riche patrimoine ancien et d'un réseau de communes. Rennes s'inscrit dans une rocade et une ceinture verte, limites qu'elle s'est données en initiant une reconstruction sur elle-même depuis les années 1990. Dans le même esprit et selon la même tradition de planification partagée, les communes autour de Rennes ont fait des choix d'aménagement ambitieux participant d'une volonté forte de maîtrise de leur extension. En effet, depuis plus de 30 ans, le principe de «ville archipel», dans un objectif d'accueil et de solidarité, organise le développement des centralités urbaines des anciens bourgs ruraux sur le modèle de «villetes urbano-rurales» à l'encontre de l'étalement urbain.

Ainsi, on trouve sur le territoire des panoramas originaux faits d'une juxtaposition de strates historiques, signe d'une forte capacité de la ville à se recomposer et à absorber des éléments nouveaux, et d'une grande proximité avec la nature.

La faible densité de Rennes au sortir de la Seconde Guerre mondiale explique la construction intramuros de grands ensembles dans un environnement rural (Villejean, Maurepas, Cleunay, ZUP sud) ou de grandes opérations de rénovation urbaine sur les tissus existants des faubourgs (Bourg-l'Évêque, Colombier) et donc l'importance, aujourd'hui, du patrimoine des années 1950-1960. En conséquence, l'architecture du XX^e siècle est un marqueur fort du paysage urbain, y compris en centre-ville (avec des interventions nombreuses et remarquables des architectes Georges Maillols et Louis Arretche, par exemple). Des constructions plus récentes ont confirmé la place de Rennes dans l'histoire de l'architecture contemporaine : le FRAC d'Odile Decq, Les Champs Libres de Christian de Portzamparc, le Cap Mail de Jean Nouvel...

En outre, Rennes a su cultiver un rapport ville-campagne singulier, dont témoigne le patrimoine rural et paysager notable déterminé par son armature hydrographique autour de la Vilaine, ses affluents et ses canaux et la forte présence du bocage. En effet, les échanges ville-campagne ont profondément marqué la sociologie locale. Dès le XVII^e siècle, Rennes apparaît comme une ville dominée par une noblesse parlementaire et une importante bourgeoisie dont la richesse est fondée sur la propriété foncière en campagne et les revenus d'exploitation des fermes. Grandes et petites fermes dans la métropole révèlent ainsi l'histoire de Rennes

Le Mabilay, Louis Arretche, Rennes — © Arnaud Loubry



jusqu'aux années 1950-1960. L'histoire récente n'est pas imperméable à cette influence rurale puisque cette caractéristique rennaise conditionne, par exemple, le choix de Citroën de s'implanter à sa périphérie en 1958.

Enfin, Rennes et sa métropole, en tant que capitale régionale, est **riche d'un patrimoine culturel immatériel multiple**, fait de cultures, langues, musiques et danses bretonnes et gallèses.



Traces du bocage autour de Rennes — © Arnaud Loubry

Le patrimoine du territoire peut donc s'analyser à travers quelques grandes thématiques structurantes, largement développées par l'Écomusée de la Bintinais et le Musée de Bretagne : **paysages et bocage ; agriculture et élevage** (dont le pôle agronomique rennais issu d'une tradition d'enseignement agricole) ; **architecture traditionnelle** (fermes, manoirs et retenues, dont les techniques du pan de bois et l'architecture en terre) ; **architecture du XX^e siècle ; la Vilaine et ses affluents** (constituant un réseau hydrographique dense et ayant généré un certain nombre d'activités, de constructions et de réseaux d'échange) ; **patrimoine culturel immatériel.**

1 Orientations d'aménagement et de programmation.

2 Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

3 En dehors des secteurs d'aménagement sous maîtrise publique.

4 Zone d'aménagement concerté.

LE PATRIMOINE COMME SOCLE FONDAMENTAL DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La construction du projet urbain métropolitain s'appuie sur la conservation, la transformation et la mise en valeur du patrimoine, quelles que soient les échelles de projet et d'intervention, depuis les grands axes du projet urbain rennais et métropolitain et les outils stratégiques d'aménagement inscrits dans le PLUi (OAP¹ «projet patrimonial, paysager et trame verte et bleue», protection règlementaire du patrimoine local bâti, paysager et urbain...) jusqu'aux projets d'aménagement eux-mêmes.

Ainsi, outre l'importante opération Rennes Centre Ancien et son ambition en termes de restauration et qualité de l'habitat portée dans le cadre de l'OPAH², il convient de mentionner la transformation des grands enclos et sites historiques patrimoniaux (couvent des Jacobins, Hôtel-Dieu, Pasteur, portes Mordelaises...) qui accompagne la dynamique urbaine d'un centre-ville élargi, d'échelle métropolitaine désormais. Une dynamique également engagée dans les quartiers rennais (Bois-Perrin, Octroi, prison Jacques-Cartier...), qui renouvelle la manière de fabriquer la ville et de l'animer à travers des expérimentations multiples (appels à projets, projets partenariaux, projets en diffus³, fabrique citoyenne...) en complément et au-delà du cadre traditionnel de l'aménagement sous maîtrise publique (ZAC⁴).

La mise en valeur du patrimoine naturel est également un axe fort du projet d'aménagement et d'animation du territoire avec la valorisation de grands sites paysagers d'intérêt métropolitain tels que la vallée de la Vilaine aménagée en grand parc nature et randonnée.



Après la pluie, Jan Kopp, ZAC Madeleine, Rennes — © Arnaud Loubry



Fouilles archéologiques par l'INRAP sur le site des portes Mordelaises, Rennes — © Arnaud Loubry

Enfin, au-delà des interventions à différentes échelles patrimoniales, l'aménagement du territoire est accompagné d'une **politique ambitieuse de commande d'art dans l'espace public**.

L'ensemble de ces projets s'appuie sur les études et la recherche sur le patrimoine métropolitain, grâce à des partenariats développés avec la Région Bretagne

Rennes Métropole conduit une **politique de commande d'art public très volontariste**, connectée à l'identité du territoire et reliée à une **politique de soutien à la création artistique**. Que ce soit dans le cadre du 1% artistique ou dans des contextes où l'obligation n'existe pas, elle commande des œuvres d'art de manière régulière (par exemple récemment pour la nouvelle ligne de métro). Cette politique de commandes s'accompagne d'**actions de valorisation**, notamment grâce au nouvel événement estival EXPORAMA dédié à l'art contemporain, organisé par la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

5 Institut national de recherches archéologiques préventives.

(Inventaire régional), l'Université et les écoles, qui permettent d'**alimenter, éclairer voire interroger les projets urbains et culturels**. La présence sur le territoire des universités Rennes-1 et Rennes-2, d'une école nationale d'architecture (ENSAB), d'une école des Beaux-Arts (EESAB) et de Sciences Po Rennes contribue à **la vitalité des recherches sur le patrimoine, les paysages, l'architecture et la création contemporaine**.

En parallèle, les multiples chantiers de création de nouvelles infrastructures dans la métropole ont été autant d'opportunités de lancer des **fouilles d'archéologie préventive ou programmée** : rénovation du couvent des Jacobins, construction d'une nouvelle ligne de métro, reconversion de l'Hôtel-Dieu... Ces fouilles ont fait l'objet de présentations au public et leur résultat est consultable via l'atlas archéologique de l'INRAP⁵.

Rennes Métropole est également dotée d'équipements patrimoniaux (**Les Champs Libres, Écomusée de la Bintinais**) possédant de précieux fonds et dont le travail en faveur de la conservation et de la valorisation du patrimoine, par une politique active de recherche et d'expositions, est reconnu au niveau national. Ces équipements **offrent aux habitants de Rennes Métropole de nombreuses ressources, en libre accès**, pour comprendre leur patrimoine.

The Sincere, Ugo Rondinone, station Cesson-Viasilva, Cesson Sévigné — © Stéphane Chalmeau





Le moulin du Boël, Bruz — © Arnaud Louby

LA PROTECTION DU PATRIMOINE LOCAL AU-DELÀ DE LA SEULE RÉGLEMENTATION LIÉE AU PATRIMOINE NATIONAL

EN CHIFFRES

Le travail collectif mené avec l'ensemble des communes lors de l'élaboration du PLUi a permis de **mieux comprendre et de partager les caractéristiques patrimoniales du bassin rennais**, du paysage au bâti, puis d'analyser la valeur ainsi que l'état de ce bâti. Ce travail a abouti à la mise en place de **plusieurs dispositifs de préservation et d'évolution du patrimoine, complémentaires aux protections nationales** et visant à la fois les ensembles paysagers et urbains des tissus, et l'échelle bâtie et architecturale :

- **Des règles morphologiques**, afin de garantir l'insertion des nouvelles constructions aux ambiances urbaines existantes que l'on souhaite préserver (encadrement des hauteurs, accroche au bâti existant...) et de protéger des tissus patrimoniaux particuliers avec le **zonage spécifique UP** pour les secteurs de développement essentiellement du XIX^e siècle (comme les hôtels particuliers et les villas) et le **zonage indice «h»** pour les tissus urbains à caractère historique de type faubourg, bourg ou encore les anciennes fermes insérées dans l'urbain.

2

sites patrimoniaux remarquables (SPR) :
le centre ancien de Rennes
et la cité de Bécherel

131

édifices protégés au titre
des Monuments Historiques
dont **86 édifices inscrits, 6 inscrits
partiellement classés et 39 classés**

Des secteurs protégés **aux abords
des Monuments Historiques** : nouveaux
périmètres délimités des abords (PDA)
en cours de définition

— L'identification d'ensembles urbains patrimoniaux, en complément de l'échelle du bâti, se caractérisant par des « séquences urbaines » (ensemble de constructions formant un alignement sur rue avec un front bâti présentant une cohérence architecturale qui contribue à la qualification de l'espace urbain – souvent le long des rues ou places) ou des « compositions paysagères, urbaines et architecturales » (groupe d'édifices organisés sur un site unique à partir d'une composition d'ensemble contribuant à la qualification de l'espace urbain ou rural tels que les cités-jardins, les enclos institutionnels mais aussi les grands domaines). Pour ces sites, il s'agit d'inscrire de façon harmonieuse tout projet d'évolution dans l'environnement et l'organisation du bâti au sein de l'ensemble urbain en respectant et en préservant le grand paysage, l'environnement de proximité, les perspectives en rapport avec le site...

EN CHIFFRES

Plus de

12 000

Édifices recensés en patrimoine bâti d'intérêt local (PBIL), étoilés en 1*, 2* et 3* dont la moitié en secteur urbain (près de 3000 sur Rennes) et l'autre moitié en secteur rural

Près de

150

ensembles urbains (séquences et compositions)

— L'identification du Patrimoine Bâti d'Intérêt Local ou « PBIL », classé en une, deux ou trois étoiles, hiérarchisé selon une méthodologie commune sur l'ensemble du territoire et repérant à la fois les édifices principaux et le patrimoine d'accompagnement. La notation et le classement croisent par ailleurs l'intérêt patrimonial et l'état du bâti avec les enjeux urbains et projets communaux pour définir un niveau d'intervention autorisé en termes de conservation des édifices.

— La protection du patrimoine naturel et paysager au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces d'Intérêt Paysager et Écologique (EIPE), qu'il s'agisse des espaces paysagers attenants au patrimoine bâti et des ensembles urbains (allée, rabine, cour, boisement, arbre remarquable, mare...) et/ou des grands sites naturels à plus grande échelle (bocage, vallée...).

Enfin, ces dispositifs de protection sont accompagnés de premiers guides de recommandations paysagères, urbaines et architecturales ciblés sur les ensembles urbains (cité-jardin Gaston-Bardet au Rheu, maisons Castors à Rennes, cité minière de Pont-Péan...) qui seront complétés par des guides plus généraux sur l'habitat par typo-morphologie (habitat rural, habitat entre-deux-guerres et habitat moderne post-guerre). Principalement à visée informative et pédagogique afin de sensibiliser les porteurs de projet sur les qualités de leur bâti et environnement, ils représentent aussi une aide pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur les secteurs identifiés et un outil de discussion entre la commune et le maître d'ouvrage.

Visite guidée sur le street art, par Destination Rennes — © Arnaud Loubry



L'ENSEMBLE DE CES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FONT L'OBJET D'UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE MÉDIATION AUPRÈS DES HABITANTS

Que ce soit dans les orientations mêmes du projet urbain (démarche «Rennes 2030»), pour la contribution à l'Inventaire du patrimoine dans le PLUi (partenariat avec l'Inventaire régional) ou pour des opérations plus spécifiques (par exemple l'évolution du centre-ville de Rennes), **les habitants sont associés aux projets de territoire et d'aménagement** (présentations publiques, concertation, visites guidées, conférences...).

De manière plus récurrente et dans le cadre des missions premières d'animation du label Métropole d'Art et Histoire, **des ateliers et visites patrimoniales et architecturales sont conduits par le service d'animation du patrimoine de Destination Rennes**, sous la responsabilité scientifique de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

Destination Rennes assure également, chaque année, **la coordination et la communication de l'offre patrimoniale lors des Journées européennes du patrimoine**, rebaptisées en 2022 les Journées européennes du patrimoine et patrimoine.



Visite guidée des portes Mordelaises, par Destination Rennes
— © Arnaud Loubry

Enfin, Rennes Métropole apporte un **soutien financier** conséquent en faveur des projets de valorisation du patrimoine, notamment ceux portés par les **associations de conservation et de valorisation des cultures et langues de Bretagne**.



EN CHIFFRES

De 2005 à 2019,

39 000

visites, classes ou circuits organisés
ont été menés par l'ancien office
de tourisme puis Destination Rennes

Ainsi, plus de

1 million

de visiteurs ont été accueillis
en 20 ans

DE NOUVEAUX OBJECTIFS, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La politique patrimoniale de Rennes Métropole accompagne les transitions du territoire, notamment la forte croissance démographique et les enjeux environnementaux et de sobriété foncière, dans un contexte inédit d'intensification sur l'existant dans la perspective du ZAN¹. Il s'agit en particulier de répondre aux enjeux suivants :

- **L'accueil des nouveaux métropolitains** : l'identité de la métropole rennaise se construit par **l'appropriation citoyenne du récit historique et patrimonial** du territoire et de ses dynamiques d'évolution (enjeu de cohésion sociale).
- **Le renouvellement urbain des tissus bâtis** : il est nécessaire de mieux accompagner les communes, les pétitionnaires et les acteurs de l'aménagement dans leurs projets à venir, pour **garantir la conservation du patrimoine** et éviter sa dénaturation.

¹ Zéro artificialisation nette.

- **La densification de l'habitat dans les centre-bourgs** afin de bénéficier de la proximité des services et d'une bonne accessibilité : il est important d'améliorer la **qualité du cadre de vie sur le territoire** (requalification du bâti, intégration architecturale, urbaine et paysagère, valorisation du patrimoine naturel alentour...).

La nouvelle convention Métropole d'Art et d'Histoire s'articule autour de **3 grands objectifs** :

- Élaborer une culture partagée dans tout le territoire autour du patrimoine et du projet urbain métropolitain.
- Rendre le patrimoine accessible à tous les métropolitains.
- Faire du patrimoine un levier de projets, de développement économique et de développement durable.

Vue de l'ancien presbytère, Noyal-Châtillon-sur-Seiche — © Delia Gaulin-Crespel, Région Bretagne (Service de l'Inventaire du patrimoine culturel)



OBJECTIF N° 1 : ÉLABORER UNE CULTURE PARTAGÉE DANS TOUT LE TERRITOIRE AUTOUR DU PATRIMOINE ET DU PROJET URBAIN MÉTROPOLITAIN

Le premier objectif inscrit dans la nouvelle convention Métropole d'Art et d'Histoire consiste en la **construction d'un récit métropolitain avec les communes et leurs habitants**, afin d'en partager la diversité. Il s'agit de favoriser l'appropriation du territoire que l'on habite et de faire communauté autour d'un socle patrimonial commun : d'une part, **en partant du vécu des habitants et non uniquement du regard des experts** dans une perspective de droits culturels; d'autre part, **en veillant à élargir le champ patrimoniaux considérés** à valoriser (art et architecture du XX^e siècle, architecture rurale, ensembles urbains, patrimoine naturel, patrimoine culturel immatériel).

Il s'agit aussi de renforcer l'accompagnement des **projets d'aménagement et de renouvellement urbain**, par la sensibilisation au patrimoine et la diffusion d'une culture architecturale, urbaine et paysagère. **L'appropriation du patrimoine et la compréhension des interventions s'adressent à tous les publics, à chaque étape de la fabrique de la ville** : agents et services, acteurs de l'aménagement, élus, porteurs de projets et futurs pétitionnaires, habitants. L'objectif est de mettre en œuvre de multiples actions de diffusion et partage de bons « réflexes », avec des outils différenciés.

Accompagner les communes dans les transformations urbaines

- **Sensibilisation et formation** des communes (élus et services) pour construire des projets de qualité, face à des contraintes fortes.
- **Enrichissement de la connaissance** du territoire dans ses composantes patrimoniales par la poursuite des démarches d'inventaire collaboratif et l'élaboration des guides de recommandations PLUi, et en encourageant les études préalables aux projets, à différentes échelles, pour bien appréhender les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères du bâti, des tissus urbains et des structures paysagères. L'enrichissement de la connaissance est permis également par la poursuite d'une politique ambitieuse d'acquisitions et de restaurations, de recherche, d'expositions et de publications dans les équipements patrimoniaux métropolitains.
- Renforcement de l'accompagnement des projets avec le **déploiement du conseil architectural, urbain et paysager à l'échelle de la métropole sur les secteurs non protégés** ne bénéficiant pas de l'expertise et conseils des ABF², avec un regard attentif aux secteurs patrimoniaux identifiés au PLUi.

LE SENTIER MÉTROPOLITAIN, UN CHEMIN DE RANDONNÉE NATURE ET CULTURE AUX PORTES DES VILLES

Le projet de sentier métropolitain est un outil majeur pour la construction de ce récit de territoire avec les habitants, associations et partenaires de Rennes Métropole (élaboration du tracé, histoires à raconter, sites à valoriser), puis de son appropriation grâce à l'expérience même du cheminement à travers les patrimoines et paysages du bassin rennais (à l'aide d'outils de médiation pour la compréhension). Dans un contexte de concentration plus

forte de la production de l'habitat dans les centre-bourgs dans les prochaines années (intensification des tissus bâtis existants avec les objectifs de sobriété foncière et mise en œuvre de la politique d'accueil dans le cadre du futur PLH), ce projet, favorisant l'accès à des espaces naturels à partager, contribuera également à améliorer la qualité du cadre de vie dans la métropole et accompagner son évolution urbaine.

² Architectes des Bâtiments de France.

- Expérimentation de nouvelles manières de penser les projets dans le territoire par l'encouragement des travaux et réflexions prospectives portés par l'enseignement supérieur et notamment l'ENSAB dans le cadre du partenariat reconduit (2022-2025) sur les thématiques de renouvellement urbain et de transition énergétique et écologique (exercices, workshops, diplômes, travaux de recherche). De cette manière, il s'agit également de **promouvoir la sensibilisation et la formation des futurs professionnels dans ces domaines.**

Partager la connaissance renouvelée sur le patrimoine et les réflexions sur les projets urbains

- **Sensibilisation et formation** régulière des agents de Rennes Métropole et des communes, ainsi que des guides-conférenciers de Destination Rennes sur ces sujets.
- Partage avec les habitants du résultat des études conduites pour l'élaboration de guides de recommandations architecturales, urbaines et paysagères par des **visites guidées, des conférences, des ateliers et des actions d'éducation artistique et culturelle patrimoniale.**

Multiplier les lieux de ressource pour les habitants dans la métropole

En parallèle, Rennes Métropole travaillera, dans les années à venir, à **multiplier les lieux de ressource pour les habitants dans la métropole :**

- **Mettre en réseau et renforcer les complémentarités des parcours permanents** des musées (accès gratuit depuis 2020) et de leurs programmations, notamment d'expositions temporaires.
- Développer un parcours métropolitain de découverte du territoire, à savoir le **sentier métropolitain** (voir page précédente).
- Accompagner les communes dans la **refonte de leur signalétique patrimoniale** et repenser la stratégie éditoriale (dépliants et ouvrages).
- Assurer une meilleure communication sur les expertises et les ressources dont Rennes Métropole dispose, au service des communes et des habitants du territoire (site internet institutionnel et campagnes de communication).

OBJECTIF N°2 : RENDRE LE PATRIMOINE ACCESSIBLE À TOUS LES MÉTROPOLITAINS

Les actions menées dans le cadre de la nouvelle convention devront contribuer à **renforcer l'accessibilité de l'offre patrimoniale**, pour favoriser l'égalité et la reconnaissance des droits culturels, dans la poursuite des actions déjà engagées lors de la dernière convention mais également au regard de nouveaux enjeux de société :

- **Diversifier les outils de médiation patrimoniale** tout en ayant une attention particulière aux outils faciles à lire et à comprendre, au développement numérique responsable et aux temps sans écran.
- Développer les **projets participatifs** de médiation patrimoniale, tout en ayant une préoccupation pour la construction collective du patrimoine.
- Renforcer l'action envers le **jeune public**, en s'appuyant notamment sur les actions d'éducation artistique et culturelle.
- Valoriser le **matrimoine**, pour rendre plus visible l'action engagée en faveur de la conservation et de la valorisation de ce qui nous est transmis par les femmes et ce qui rend compte de la place des femmes dans notre héritage, en lien avec la politique d'égalité femmes / hommes de Rennes Métropole.
- Protéger et transmettre les **cultures et langues de Bretagne.**



Projet participatif de médiation patrimoniale, les « Nouveaux Commissaires », 2021 — © Anne-Cécile Esteve

OBJECTIF N°3 : FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE PROJETS, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit pour Rennes Métropole de **mettre le patrimoine au cœur des projets urbains dans une approche durable** et faire notamment **converger les enjeux de rénovation énergétique, d'évolution des usages et de mise en valeur du patrimoine**, dans un souci d'accessibilité à tous. Cela implique particulièrement de :

- **Intégrer les questions patrimoniales en amont des projets** de restauration du patrimoine bâti et de commande d'art public, en **considérant le patrimoine comme une ressource** dans le projet (« recyclage urbain », transmission des savoir-faire).
- **Privilégier son entretien régulier et la mise en place de mesures préventives** afin d'assurer la pérennité du patrimoine (bâti et mobilier) par le déploiement de campagnes de récolement, d'études préalables et d'une programmation pluriannuelle d'interventions.
- **Promouvoir la connaissance et les savoir-faire sur les techniques et pratiques de la restauration du patrimoine ancien**, surtout celles relatives aux techniques constructives traditionnelles du pays rennais (bauge, pans de bois et torchis), en **soutenant les associations et organismes de formation**

et en développant des projets d'expérimentation (chantiers-école).

- **Valoriser l'apport des techniques constructives traditionnelles** pour répondre aux enjeux de la construction contemporaine en termes de bioclimatisme, bas carbone, matériaux biosourcés et qualité hygrothermique...

Rennes Métropole développe également une attention particulière à **la préservation et la valorisation du patrimoine naturel**. Cette ambition est inscrite dans le projet urbain métropolitain :

- **Développer une meilleure connaissance de la géographie et la topographie fine du bassin rennais**, du fonctionnement des milieux dans une approche dynamique et à différentes échelles, **s'appuyer sur cette connaissance pour les projets d'aménagement dans les paysages naturels et/ou bâtis** (principe d'étude géomorphologique et archéogéographique en amont pour définir les enjeux de trame verte et biodiversité des paysages) et **enclencher une action sur le long terme impliquant les paysages dans la fabrique des territoires**.

Dans un objectif de coordination des politiques patrimoniales et énergétiques, l'élaboration des guides de recommandations a notamment pour objectif de **construire une doctrine commune pour la réhabilitation énergétique du patrimoine bâti** en cohérence avec les orientations de l'UDAP¹ pour les secteurs protégés. Il s'agit également de s'inscrire dans une démarche globale de projet de réhabilitation technique, d'usage et environnementale en raisonnant au-delà de l'échelle stricte du bâti, en s'appuyant sur une approche contextualisée à l'échelle locale, urbaine et paysagère et en développant les 3 axes fondamentaux suivants :

- Réhabilitation technique et architecturale du bâti.

- Rénovation énergétique : amélioration thermique et production d'énergie.
- Évolution et adaptation aux usages : restructuration intérieure, extension et surélévation.

À ce titre, une attention particulière est portée aux **effets de la rénovation énergétique sur la qualité d'usage de l'habitat**.

En outre, l'objectif est d'élargir la doctrine à une **approche environnementale globale et une approche constructive raisonnée afin de décarboner la construction** (recours à des matériaux biosourcés, au réemploi...) et préserver ou compenser la **biodiversité du bâti** (principe d'accueil de la faune et de la flore).

1 Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

LA VALLÉE DE LA VILAINE, UN SITE À FORT ENJEU DE VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Le projet porté par Rennes Métropole et les communes depuis plusieurs années a pour objectif de créer de nouveaux cheminements sur le territoire, permettant d'aller à la rencontre de ses paysages et de son patrimoine. Le projet d'aménagement « Vallée de la Vilaine » vise aussi à renforcer l'hybridation des activités humaines et des usages touristiques, sportifs, agricoles et culturels qui peuvent se développer le long du fleuve, dans un souci de préservation de l'environnement. Le projet comprend en outre une dimension

culturelle, par une démarche qui invite habitants, acteurs du territoire et visiteurs à arpenter cette vallée vivante, vivre de nouvelles expériences et contribuer à sa mise en valeur dans un souci d'ouverture, de respect de son histoire et d'attention à ses milieux. Cette expérimentation s'étend aujourd'hui à l'échelle de l'ensemble du réseau hydrographique de la métropole (canal de l'Ille, Vilaine amont et nombreux affluents de la Vilaine), grâce aux projets de sentier métropolitain et de schéma directeur fluvestre.

- **Préserver et soutenir le développement d'un bocage dense et maillé** de sorte à créer de véritables corridors écologiques fonctionnels au sein des espaces agro-naturels (plus de 4000 kilomètres de haies). Au-delà de son fort intérêt écologique ou de son importance dans la qualité des paysages et du cadre de vie, il s'agit en outre de renforcer son rôle et son potentiel dans la production de bois-énergie et de bois d'œuvre pour contribuer au développement des énergies renouvelables et accroître les ressources en éco-matériaux sur le territoire.
- Renforcer le **lien ville-campagne avec l'installation de pratiques agricoles expérimentales, démonstratives et pédagogiques tournées vers le public** (initiatives d'agriculture urbaine et citoyenne sur la Prévalaye, le Blosne et Beaugard à Rennes, par exemple), en promouvant la transition agricole (zéro pesticide et agroécologie) et une agriculture durable par le soutien à l'installation (AMI³ au manoir de Mérol à Laillé, par exemple) et la construction d'un plan alimentaire territorial.
- **Assurer la préservation et la restauration des cours d'eau, zones humides...** en insufflant avec mesure des dynamiques de valorisation et d'animation de ces espaces de ressourcement pour y accueillir des usages de loisirs pédestre et nautique, et de découverte de la nature dans un objectif de tourisme durable dans le respect de la sensibilité des milieux.

Enfin, il est important de souligner le rôle que peut jouer **le patrimoine comme levier de développement économique**, ceci dans plusieurs domaines :

- Développement de la création artistique, en intégrant la création contemporaine dans la restauration du patrimoine.
- Mobilisation, formation et mise en réseau des artisans du territoire autour de la restauration du patrimoine.
- Utilisation des lieux patrimoniaux pour des projets innovants (transformation de sites patrimoniaux en tiers-lieux).
- Développement de projets d'Industries Culturelles et Créatives (ICC) autour de la valorisation du patrimoine.

Promenade le long de la Vilaine — © Franck Hamon



3 Appel à manifestation d'intérêt.



Visite de la prison Jacques-Cartier, Rennes — © Julien Mignot

- Soutien et développement de l'enseignement supérieur dans le domaine du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.
- Renforcement de l'attractivité du territoire par la mise en valeur de quelques sites patrimoniaux remarquables, grâce au développement par Destination Rennes d'une nouvelle offre touristique de visites guidées.
- Poursuite des logiques coopératives régionales en matière de patrimoine et de tourisme.

ACQUISITION DE LA PRISON JACQUES-CARTIER ET TRANSFORMATION EN LIEU SOCIAL ET CULTUREL MÉTROPOLITAIN

Rennes Métropole a acquis en 2021 l'ancienne prison Jacques-Cartier, pour en faire un **lieu à vocation culturelle et sociale**. La rénovation de l'ancienne prison s'inscrira dans une **démarche participative et citoyenne**, dans une logique de projet-processus sur le modèle de l'hôtel Pasteur. Sur ce site, **les questions patrimoniales**, y compris l'histoire de la prison, l'histoire de la justice et la mémoire du quartier **auront toute leur place** dans la réflexion sur la transformation et les nouveaux usages de la prison. Par ailleurs, le bâti patrimonial sera traité avec soin : ainsi, une étude-diagnostic patrimoniale a été lancée dès 2022, préalable à l'étude urba-culturelle de programmation.

RESSOURCES POUR LES COMMUNES

VOS CONTACTS

Rennes Métropole

Direction de la culture, service patrimoine

Label Métropole d'Art et d'Histoire, conservation et restauration du patrimoine, art public, signalétique patrimoniale, projets participatifs de médiation patrimoniale, documentation.

- servicepatrimoine@rennesmetropole.fr

Direction de l'aménagement urbain et habitat, mission nouvelles fabriques de la ville

Culture urbaine partagée, ville durable, innovante et résiliente, concertation urbaine, charte construction et citoyenneté, patrimoine urbain, guides de recommandations, conseil architectural.

- dauh-nouvellesfabriquesville@rennesmetropole.fr

Destination Rennes

Service d'animation du patrimoine

Visites guidées, ateliers famille et jeune public, journées européennes du patrimoine et patrimoine, éducation artistique et culturelle patrimoniale.

- patrimoine@destinationrennes.com

DRAC Bretagne

- culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/La-DRAC-et-ses-services/Annuaire-Organigramme

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Ille-et-Vilaine

Conseil architectural et avis rendus par l'Architecte des Bâtiments de France pour tous projets de travaux en sites protégés sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.

- sdap.ille-et-vilaine@culture.gouv.fr

Conservation régionale des Monuments Historiques

Contrôle scientifique et technique sur les monuments et les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, protection des monuments historiques, labels Architecture contemporaine remarquable (ACR) et Jardins remarquables.

VOS RESSOURCES SUR LE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

Le portail des collections du Musée de Bretagne et de l'Écomusée de la Bintinais

- collections.musee-bretagne.fr

Les ressources de la Région Bretagne

- kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine
- patrimoine.bzh

Le fonds patrimoine de la bibliothèque des Champs Libres

- Ouvert du mardi au dimanche, en libre accès
- bibliotheque.leschampslibres.fr

La plateforme numérique du patrimoine français

- pop.culture.gouv.fr

LES AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES

Certaines actions d'animation du patrimoine peuvent être soutenues financièrement par l'État, dans le cadre du label Métropole d'Art et d'Histoire : signalétique patrimoniale et dispositifs de médiation, dépliants Ville et Pays d'Art et d'Histoire, ateliers pédagogiques, communication. Se renseigner auprès de la direction de la culture de Rennes Métropole.

LES GUIDES À VENIR

- Aide à l'entretien et maintenance des œuvres d'art dans l'espace public
- Préconisations sur la signalétique patrimoniale
- Guides de recommandations paysagères, urbaines et architecturales PLUi

CONSTRUIRE UNE VISITE OU UN ATELIER AVEC DESTINATION RENNES

Visites pour individuels :

- tourisme-rennes.com

Visites pour groupes (adultes ou scolaires) :

- groupes@destinationrennes.com

Une offre à la carte pourra être élaborée avec Destination Rennes en fonction des demandes des communes.

